

Commune de Marcilhac-sur-Célé

46160

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le Jeudi 17 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Marcilhac-sur-Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de M. MIGNAT Jean-Paul, Maire.

Date de la convocation : 15 septembre 2020.

Présents : BLUM Jean-François, DELPECH Michel, JOURDAN Véronique, LAVILLE Éric, LE MOING Laurent, LIEURADE Henri-Paul, ROUSSEAUX Basile, ZOGRAPHOS Sandra.

Absents excusés : LE LOUREC Carine pouvoir à ZOGRAPHOS Sandra, NADAL Michel, pouvoir à ROUSSEAUX Basile

Secrétaire de séance : BLUM Jean-François

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Travaux de strict entretien 2020 de l'Abbaye – délibération d'engagement.
- 2- Le point sur la rentrée scolaire, le ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) de la Vallée du Célé et les modes de répartition des frais scolaires, cantine, etc.
- 3- Présentation du tableau des effectifs communaux et modification de celui-ci si nécessaire.
- 4- Modification éventuelle des horaires d'ouverture du bureau de poste.
- 5- Recherche d'un local administratif par Olterra.
- 6- Réflexion sur les différentes possibilités de financement de la deuxième phase de rénovation de l'Abbaye. Acceptation d'un don de 12 500 € de l'Association des Amis de l'Abbaye et d'un don de 12500 € de l'Association de l'Église Saint-Pierre de Marcilhac pour financer « la part incompressible du projet à la charge de la commune ».
- 7- Le point sur la demande de labellisation « Villages Étoilés ».
- 8- Validation des modifications souhaitées pour la bonne marche des commissions communales.
- 9- Délibération sur la nécessité de repousser le programme des travaux de mise en sécurité de la traverse du bourg « route de Compostelle ».
- 10- Délibération pour demandes de subventions : DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et d'«Amendes de Police» pour la réalisation de la mise en sécurité de la traversée du bourg.
- 11- Le point sur la réunion avec M. Jacques du Conseil Départemental.
- 12- Le point sur le verger.
- 13- Possibilité d'achat d'une portion du chemin de Garel.
- 14- Signalisation des commerces.
- 15- Problèmes de stationnement au départ du circuit ENS (Espace Naturel Sensible) d'interprétation des cazelles.
- 16- Inscription de portions de chemins au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).
- 17 - Questions diverses.

Le Maire demande au Conseil son avis sur le compte-rendu de la séance du 20 août 2020. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1- Programme 2020 de travaux de strict entretien à l'Abbaye

Monsieur le Maire présente le contenu des travaux à réaliser pour l'année 2020 au titre des travaux de strict entretien à réaliser à l'Abbaye Saint-Pierre. En accord avec Monsieur SICARD, architecte des bâtiments de France, ceux-ci porteront sur le toit de la Maison du Roy et la sécurisation des ruines (3ème tranche) mur nord et départs de colonnes nord.

Pour ces travaux, le total des devis s'élève à 11 045,00 € HT.

Au regard du prix d'une part et de l'adéquation des prestations et après avis de l'architecte, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises proposées par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Lot (UDAP) et de poursuivre la procédure de travaux d'entretien sur ce monument historique classé.

Le conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre de l'entreprise RELANO Jérôme pour un montant total de 5 340,00 € HT,
- de retenir l'offre de l'entreprise BREIL Frères pour un montant total de 5 705,00 € HT,
- d'approuver le plan de financement suivant et d'établir un dossier de demande de subvention auprès du guichet unique assuré par le Conseil Départemental du Lot :

- État : 40% du montant hors taxe
- Région Occitanie : 20% du montant hors taxe
- Département du Lot : 10 % du montant hors taxe
- Grand-Figeac : 10 % du montant hors taxe

- de maintenir informé l'UDAP des avancées de ce dossier afin d'en assurer la conduite conformément aux attentes de ce service et du Code du patrimoine.

2- Point sur la rentrée scolaire

Le Maire indique qu'il y a 8 élèves en cette rentrée et que l'instituteur a changé. Celui-ci a, le jour de la rentrée, organisé un moment d'accueil pour les parents qui ont apprécié cette attention.

Compte tenu des effectifs un point a été fait avec l'agent de la cantine et l'instituteur afin de savoir s'il était utile de maintenir le poste de garderie entre 12h et 14h. Il s'avère que l'agent en place arrive à gérer seul le groupe et que la présence du second agent est superflue.

Un compte-rendu des réunions du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Écoles) est fait : le conseil syndical a voté l'équi-répartition des participations pour le financement de l'ALSH, avec un « ticket d'adhésion » de 100 €/an. Le montant demandé aux communes extérieures a été fixé à 1300 € par enfant pour l'année scolaire. Le conseil syndical va maintenant plancher sur la répartition des frais de cantine (entretien/fonctionnement) pour préparer le budget 2021.

Enfin, la directrice de l'ALSH a rencontré le bureau, celui-ci a souligné la qualité et la diversité des animations proposées chaque mercredi. Par contre, la structure ne bénéficie d'aucune visibilité sur les sites communaux, il est nécessaire d'intégrer cette information qui peut intéresser et séduire des familles : ce service apportant une solution de garde les mercredis.

M. Lieurade suggère qu'une découverte des villages pourrait aussi être intéressante pour les enfants : Mme Jourdan indique qu'une animation est prévue prochainement avec son époux pour la découverte de la fabrication de jeux en bois et qu'une visite du village est programmée.

3- Présentation du tableau des effectifs et modification de celui-ci si nécessaire

Le Maire distribue au Membres du Conseil un tableau représentant les différents emplois communaux titulaires et contractuels, avec leur grade respectif et le temps alloué à leurs tâches.

Le Conseil apprécie et prend note que dès maintenant, le contrat de l'agent technique qui effectuait les deux heures de garderie scolaire à midi sera modifié par un avenant, si celui-ci l'accepte.

L'agent technique pourra conserver ses heures de travail en effectuant divers travaux sous la tutelle de la secrétaire de mairie ou du Maire.

4- Modification éventuelle des horaires d'ouverture du bureau de poste

Le Maire explique au Conseil que pour recevoir la totalité des indemnités couvrant l'emploi de l'agent travaillant à la Poste le contrat commune/la Poste stipule que la commune s'engage à ouvrir le bureau de Marcilhac au moins 60 h par mois.

Ce n'est pas le cas en ce moment, Corona virus oblige, mais rien ne s'oppose à reprendre le cours des horaires normaux.

Mme. Danloup, qui assume la tâche d'agent administratif à la Poste pense qu'il serait préférable, d'après ses statistiques, d'ouvrir le bureau de Poste le lundi plutôt que le samedi.

Le Maire demande au Conseil ce qu'il en pense.

A l'unanimité, le Conseil demande le maintien du samedi.

5- Recherche d'un local administratif par Olterra

Le Maire donne lecture d'un courrier, de l'association Olterra, demandant à la Mairie « la mise à disposition, à partir de décembre 2020, d'un bureau à l'année pouvant accueillir deux postes de travail et disposant d'une connexion internet ».

Le Maire propose au Conseil l'utilisation du « bureau du Maire » qui à l'heure actuelle sert de débarras. Ce bureau, pourrait éventuellement servir de salle de télétravail et de bureau pour Olterra. Dans un courrier, Michel Nadal propose que l'on prête le bureau de l'Office de Tourisme qui ne sert que trois mois par an.

Concernant la Maison du Roy, le Conseil fait remarquer que celle-ci n'est pas « chauffable » et que le Musée d'Art Sacré contient nombre d'objets inscrits au patrimoine.

Basile Rousseaux pense que ce projet est à peaufiner et propose la création d'une commission pour traiter le sujet.

Jean-François Blum rappelle qu'un espace de co-working est considéré comme ERP et que le mieux pour l'instant est de rencontrer au plus tôt les responsables d'Olterra.

Le Maire ne voit pas l'utilité de la création d'une commission, mais propose la création d'un groupe de travail sur le sujet.

Le groupe de travail comprendra Jean-François Blum, Basile Rousseaux et Laurent Le Moing.

6- Réflexion sur les différentes possibilités de financement de la deuxième phase de rénovation de l'Abbaye et acceptation d'un don de 12 250 € de l'Association des Amis de

l'Abbaye et d'un don de 12 250 € de l'Association de l'Église Saint-Pierre de Marcilhac pour financer « la part incompressible du projet à la charge de la commune

Le Maire a fait parvenir aux conseillers un tableau représentant les différentes possibilités de financement de cette tranche de travaux qui doit voir le jour en 2021.

Il insiste pour dire que ce tableau est le reflet des seuls financements couchés sur papier à ce jour.

Michel Delpech prend la parole pour expliquer au Conseil qu'en fait, lors d'une réunion avec Martin Malvy, le Préfet du Lot et la DRAC, M. Malvy avait obtenu l'accord suivant :

État 50%, Département 20%, Région 18 à 20%, et le restant, 50/50 Grand Figeac/Commune.

Cela ne peut être envisagé que si le Grand Figeac se porte Maître d'Ouvrage.

Au début de ce mois-ci, le Président du Grand Figeac a confirmé ses intentions à M. Delpech.

Conscient que le temps travaille contre nous, le Conseil suggère que le Maire envoie une lettre au Président Labarthe pour avoir la confirmation de cette opportunité.

Le Maire donne lecture au Conseil des lettres de propositions de dons de la part de deux associations : l'Association des Amis de l'Abbaye et l'Association de l'Église Saint- Pierre. Chacune de ces Associations se propose de faire un don de 12 250 € sur la part incompressible de la commune.

Jean-François Blum et Basile Rousseaux demandent si l'acceptation de ces dons, oblige la Commune à réaliser les travaux. Le Maire répond que ces dons ne seront versés à la commune qu'après acceptation par celle-ci du plan définitif de financement des travaux.

Le Maire soumet l'acceptation de ces dons au vote :

10 pour et 1 abstention.

7 - Le point sur la demande de labellisation « Village Étoilé »

La commission s'est réunie afin d'étudier le dossier de candidature à ce label. Véronique Jourdan indique qu'il n'y a pas de distinction entre les communes rurales et les grandes villes !

Basile Rousseaux ajoute que le dossier est très technique et que l'appui du Parc et du Grand-Figeac est plus que nécessaire. Il indique que selon lui, la question de l'éclairage public est un vrai sujet, un vrai projet et la commission se refuse à remplir ce dossier à la va-vite (l'échéance étant au 30 septembre). Il pense qu'il serait nécessaire de mener une vraie réflexion avec les habitants, de cerner les enjeux en termes de sécurité, de préservation de la biodiversité...

Jean Paul Mignat indique qu'il a fait le point avec le technicien du Grand-Figeac. Il y a 3 horloges astronomiques, donc 3 secteurs différents de gestion d'éclairage nocturne. Il indique qu'à partir du milieu de la nuit les éclairages sont réduits de 50 % même si cela n'est pas frappant à l'œil nu, sauf pour le secteur de Galance. Chaque lampadaire est programmable individuellement. De multiples possibilités sont donc envisageables. Le coût d'une modification serait de 300 € environ pour régler tous les appareils.

Le Maire présente ensuite les devis concernant la mise en place d'une horloge astronomique à Monteils et d'un point lumineux devant le garage du Célé, à la Tour Basse, pour un montant total de 1078,94 € H.T.

Le conseil accepte ces travaux et valide les devis présentés.

8 - Validation des modifications souhaitées pour la bonne marche des commissions communales

Suite à une réunion de concertation sur le sujet du bon fonctionnement des commissions communales, le groupe de travail qui a étudié le sujet propose au Conseil les modifications suivantes :

- La commission « Festivités – Culture » devient « Culture et Associations » avec Michel Nadal, VP, et Jean François Blum, Henri Paul Lieurade, Carine Le Lourec, membres
- La commission Marché devient « Marché et Commerces » avec Véronique Jourdan, VP, et Sandra Zographos, Éric Laville, Michel Nadal, membres
- La commission d'Action Sociale est renommée « Commission Communale d'Action Sociale et de Solidarité » avec Carine Le Lourec, VP, Sandra Zographos, membre.

Après délibération, le Conseil adopte ces changements.

9 - Délibération sur la nécessité de repousser le programme des travaux de mise en sécurité de la traverse du bourg « Route de Compostelle »

Suite à la visite de Madame la Sous-Préfète à Marcilhac, et compte tenu que :

- seule la demande de subventions (DETR) auprès de l'État a été obtenue
- et qu' une participation du Département au titre des « Amendes de Police » n'a pas pu être concrétisée,

M. le Maire demande au Conseil de supprimer le programme d'investissement prévu cette année pour des travaux de mise en sécurité de la traverse du bourg et de prévoir de reporter celui-ci dans le budget 2021. Il préviendra immédiatement la Sous-Préfecture de cette décision si le Conseil accepte le report.

Après délibération, le Conseil accepte le report de ce programme au budget de 2021

11 voix pour.

10 - Délibération pour demande de subventions DETR et d' « Amendes de Police » pour la réalisation de la mise en sécurité de la traversée du bourg

Suite à la précédente délibération, le Conseil demande à M. le Maire de faire les démarches nécessaires auprès des instances compétentes pour obtenir toutes les aides nécessaires à la réalisation de la mise en sécurité de la route de Compostelle dès que possible.

À savoir : une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) auprès de l'État ainsi qu'une demande au titre des « Amendes de Police » auprès du Département.

10 voix pour.

11 - Le point sur la réunion avec M. Jacques du Conseil Départemental

Lors d'une réunion de « prise de contact » avec des représentants du Conseil Municipal, de l'Association des Amis de l'Abbaye et du Syndicat d'eau et d'assainissement du Causse sud de Gramat, le Département avait missionné M. Jacques, Directeur du service Sport, Tourisme et

Patrimoine, pour préparer de futurs rendez-vous avec les différents interlocuteurs idoines du Département.

Ont été abordés les sujets suivants :

- Site ENS (Espace Naturel Sensible)

Le site ENS des Cazelles a été labellisé par le Département. Un circuit d'interprétation est en place et trois cazelles restaurées.

Après l'acquisition par le Conseil Départemental de plusieurs espaces à enjeux, le CD a besoin de partager avec la commune sur plusieurs points pour préparer un « conseil de site » : l'entretien du site par pâturage (équin ?), le devenir de la grotte de Bellevue et l'animation du site par l'Association des Amis de l'Abbaye.

- L'adduction d'eau potable

M. Jacques rappelle que le Département a acheté le site du Ressel et des parcelles dans la combe en amont (situées à la verticale du conduit souterrain), que deux forages ont été réalisés et qu'un suivi de la turbidité est en cours pour voir les possibilités de sécurisation du Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement des causses sud de Gramat.

M. Jacques demande donc la position du Président du syndicat sur un projet futur d'exploitation de la ressource. M. Mignat, et M. Raffy sont d'accord sur la nécessité d'aller de l'avant sur ce projet essentiel pour garantir l'approvisionnement du secteur et même au-delà en eau potable de qualité.

- Sports Nature

Le Département a labellisé près de 60 sites de sports nature (escalade, vol libre, plongée, spéléo) pour les sécuriser et les maintenir en accès libre : les sites de plongée du Ressel et Marchepied et le site spéléo du Facteur sont achetés et leur accès sécurisé.

M. Jacques propose de mettre en place le droit de préemption sur la grotte du Gelé (dans la falaise en face du bourg) et demande l'avis de la commune sur ce site et, éventuellement, d'autres sites.

Jean-François Blum fait remarquer l'incohérence de la démarche avec les programmes de défense de la nature en vigueur dans la vallée : site classé, Natura 2000, etc.

Le problème de l'entretien des toilettes sèches qui vont être installées sur différents sites va se poser.

- Abbaye

Au titre du SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot), le Département a accompagné la commune pour la consultation d'un maître d'œuvre afin de préparer les trois prochaines tranches de restauration de l'église (fin du chœur et chapelles) : le marché est aujourd'hui bloqué suite à un souci de financement du projet.

Le département s'interroge sur la position de la commune concernant la prise en charge déléguée à la Communauté de Communes.

Le Maire fait savoir que la commune est toujours en attente d'une réponse officielle de la CC du Grand Figeac.

- Forêt départementale

L'ONF (Office National des Forêts) a rédigé un nouveau plan de gestion qui a été approuvé par le Département cet été. Une AFP (Association Foncière Pastorale) permet de confier ces espaces et notamment les pare-feux en gestion à des agriculteurs via un pâturage extensif. Le Maire indique à M. Jacques que la commune est très favorable au développement de cette association sur son territoire.

12 - Le point sur le verger

Le Maire donne la parole à Basile Rousseaux.

M. Rousseaux rappelle que l'idée d'origine était de planter un verger public, collectif ouvert à tous.

Le repérage de la plantation ayant été fait, il apparaît que pour conserver un parking opérationnel il fallait réduire le nombre d'arbres. Une vingtaine d'arbres plantés sur une double rangée devrait convenir à la réalisation du projet.

Il met en avant que ce projet, validé par le Conseil Municipal, est un projet collectif citoyen et fait remarquer à l'assistance que cette idée fait réellement plaisir non seulement aux habitants de la commune mais aussi à beaucoup de résidents secondaires qui apportent leur soutien physique et financier.

Le Conseil unanime apprécie et encourage la démarche.

13 - Possibilité d'achat d'une portion du chemin de Garel

Le Maire informe le Conseil qu'une démarche consistant dans l'achat de l'emprise du chemin de Garel sur sa portion privée (environ 60m avant le cimetière) est toujours d'actualité.

M. Pradines, l'actuel propriétaire est disposé à céder la section qui longe son terrain, et il conviendrait de demander aux autres propriétaires leur position sur le sujet.

Le conseil charge le maire d'obtenir toutes les informations nécessaires à l'achat de ces terrains afin d'assurer la continuité du passage sur celui-ci.

14 - Signalisation des commerces

Sandra Zographos fait remarquer au Conseil que la signalisation des commerces est pour le moins négligée depuis la réalisation de l'Opération Cœur de Village et toutes les modifications de circulation qui en ont découlé.

Le Maire fait remarquer qu'une étude de SIL (Signalisation d'Information Locale) a été réalisée sous le mandat de Michel Delpech, mais que celle-ci n'était pas compatible avec le budget communal de l'époque.

Le Maire propose au Conseil qu'une commission ou un groupe d'étude soit formé.

Éric Laville qui est en charge de la voirie, se propose d'étudier le sujet avec ceux qui veulent s'y intéresser.

15 - Problèmes de stationnement au départ du circuit d'interprétation des cazelles

Depuis que le Circuit Départemental des Cazelles est indiqué sur plusieurs documents de randonnées, nombres de personnes intéressées se garent un peu n'importe où, faute d'indication sur le terrain.

Le seul parking disponible est l'ancien parking de la Grotte de Bellevue, mais il est sur une propriété privée.

Véronique Jourdan expose qu'un parking est intégré sur la balade de l'ENS des Cazelles. Or sur site aucune signalisation n'existe, les promeneurs cherchent et se garent régulièrement chez M. et Mme Dylla qui ont soulevé ce problème. Effectivement il n'y a pas d'emplacement dédié, l'endroit qui serait le plus indiqué est l'espace à proximité de la grotte de Bellevue, mais on est sur une propriété privée, tant que le projet d'achat de cette grotte n'est pas finalisé par le département.

Véronique Jourdan soulève également le problème de chiens dangereux dans ce secteur qui s'échappent très régulièrement de leur enclos et sont agressifs envers les passants.

Le Conseil demande au Maire de voir ce qui est légalement possible de faire pour résoudre ces problèmes.

16 - Inscription de portions de chemins au PIDR

Henri-Paul Lieurade a été chargé d'apprécier la demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de nouvelles portions de chemins communaux.

M. Lieurade explique au Conseil qu'il a parcouru les sections de chemins en question, et qu'il les a trouvés dans un état satisfaisant. Rien ne s'oppose, à son avis, à l'inscription de ces chemins au Plan Départemental. Le Conseil, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée des chemins suivants :

Numéro chemin	Nom chemin	Longueur (m)	Tranche	Petite randonnée d'offre départementale	Petite randonnée d'offre locale
1	CHEMIN RURAL DIT DE PAILHES	757	A inscrire	Les caselles de Marcihac	
2	CHEMIN RURAL DIT DE PECH PEYROUS	275	A inscrire		Circuit des cazelles (Circuit du Grand de Figeac - Haut Ségala)
3	CHEMIN RURAL DE BARBES AU CHAMP D'AUBUSSON	116	A inscrire	Sentier des dolmens de Saint-Chels	Circuit des cazelles (Circuit du Grand de Figeac - Haut Ségala)
4	CHEMIN RURAL DE BARBES AU CHAMP D'AUBUSSON	420	A inscrire	Sentier des dolmens de Saint-Chels	
5	CHEMIN RURAL DE LA COMBE DE MEJANE	115	A inscrire	Monteils	
6	CHEMIN RURAL DU MAS DE CORNIO AU CHAMP DE PASSERAT	594	A inscrire	Monteils	

Le Conseil Municipal s'engage donc à ne pas vendre ces chemins, sauf à en rétablir la continuité par un itinéraire de même valeur.

Jean-François Blum fait remarquer à ce sujet que le détournement d'un chemin de randonnée, traversant sa propriété, avait été acté par le Département il y a fort longtemps, mais qu'il est toujours en attente de sa concrétisation.

Le Maire pense pouvoir retrouver le dossier, à suivre.

17 - Questions diverses

- 1- Un Conseiller demande si le fait de faire changer d'affectation une bâtisse sans permis de construire a une incidence sur les impôts locaux.

Le Maire répond que ce sont deux sujets différents :

- Construire sans permis de construire, c'est s'exposer à une demande de remise en l'état initial sans préjuger d'une astreinte d'exécution. Cela concerne les services chargés du contrôle de l'urbanisme.
- Aménager un nouveau logement par changement d'affectation, par exemple, concerne la commission de contrôle des impôts locaux.

2 - Le Maire fait part au Conseil de la demande d'occupation tous les jeudis soirs de la Salle Rey par un atelier de danse traditionnelle. Il a répondu qu'actuellement cela n'était possible que 3 jeudis sur 4, compte tenu des séances de Conseil Municipal le 3^{ème} jeudi du mois.

3 - Le Maire a reçu un courrier du Grand Figeac concernant l'élaboration du PLUI et la présence d'un cahier de suggestion à la discrétion des habitants de la commune. Ceux-ci seront invités à faire part de leurs remarques dans un avenir proche.

4 - Le Maire a reçu un courrier de dégâts des eaux dans le chœur de l'église.

L'Association de l'Église Saint-Pierre pense que cette fuite est à l'origine de désordres dans le matériel de sonorisation.

Le Maire pense que les problèmes électriques seront réglés avec la mise en œuvre de la prochaine tranche de restauration de l'Abbaye. Il ne connaît pas, à l'heure actuelle d'électricien qui accepterait de réparer l'installation sans un changement complet de celle-ci.

Départ de M. Delpech à 23h30

5 - Laurent Le Moing, en charge de la conception et de la réalisation du nouveau site communal propose au Conseil de visionner une vidéo montrant les différentes possibilités de création du site de Marcilhac.

Le Conseil comprend que, pour des raisons techniques et financières on se dirige vers un double site.

Un mini site officiel (.fr) sur lequel peu de changements peuvent être apportés et un second plus étoffé (.com) sur lequel on pourra éditer tout ce que l'on désire pour avoir un site vivant et attractif.

Le conseil apprécie et encourage M. Le Moing à poursuivre ses travaux.

La séance est levée à 23h45.